

PERMIS DE BONNE CONDUITE



La cantine c'est super !!! On mange avec les copains, on discute, on découvre de nouvelles saveurs, on reprend des forces avant de retourner à l'école.

Mais pour que le repas et la pause soient agréables pour tout le monde, tu dois comme tes copains respecter certaines règles.

Ces règles sont désormais affichées dans « la charte de bonne conduite » à la cantine.

Tu as des droits et des devoirs :

- Tu as le droit d'être respecté, de t'exprimer, d'être écouté par tes camarades et par le personnel d'encadrement
- De signaler aux responsables un souci, une inquiétude, d'être protégé contre les agressions des autres enfants (bousculades, moqueries, menaces...)
- De prendre ton repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue, chaleureuse et attentive

- Tu dois respecter les règles de politesse (bonjour, s'il vous plaît, merci...)
- Tu dois respecter les autres enfants et le personnel encadrant, respecter les règles de la charte de bonne conduite
- Respecter la nourriture et le matériel



Le permis de bonne conduite, c'est quoi ?

A partir de la rentrée 2022, c'est comme les adultes avec le permis de conduire, tu dois respecter tes engagements sinon tu perds des points.

Au début de l'année, tu signes la charte de bonne conduite et te seras remis un permis de bonne conduite avec 12 points.

Si tu ne respectes pas les règles, tu perds des points en fonction de la gravité de la faute commise.

Chaque point perdu, sera inscrit sur ton permis avec la date ainsi que la bêtise que tu as faite.

ACTES GRAVES (HARCELEMENT, ETRANGLEMENT...)	- 6 points
MANQUE DE RESPECT AU PERSONNEL OU CAMARADES BAGGARRES OU ACTES VIOLENTS ENVERS LE PERSONNEL OU CAMARADES ABIMER LE MATERIEL	- 4 points
JOUER AVEC LA NOURRITURE, CRACHER...	- 2 points
CRIER DANS LA CANTINE, MAL SE COMPORTER A TABLE, SE LEVER SANS AUTORISATION, CHAHUTER DANS LE RANG...	- 1point



SI TU PERDS DES POINTS, IL SE PASSE QUOI ?

Si tu perds moins de 3 points : les encadrants te demanderont de t'excuser pour ta bêtise et peut être t'aider à la réparer.

Si tu perds 3 points : tu devras t'excuser et ton permis sera à faire signer par tes parents et recopier la charte de bonne conduite.

Si tu perds 4 points : un courrier d'avertissement sera envoyé à tes parents avec ton permis de bonne conduite. Une sanction pédagogique sera appliquée sur une durée déterminée.

Si tu perds 6 points : Tu seras convoqué avec tes parents dans le bureau de la responsable du temps méridien, Mme Charlotte Guy et une sanction pédagogique sera appliquée.

Si tu perds 12 points : Tu seras convoqué en mairie avec tes parents pour un entretien avec l'adjointe à l'éducation, Mme Nathalie Faure et la responsable du temps méridien, Mme Charlotte Guy. Tu risques une sanction d'un jour d'exclusion de la cantine.

Si tu perds de nouveau 12 points, ce sera une semaine d'exclusion.



SANCTION PEDAGOGIQUE avant ou après le repas pouvant aller d'un jour à une semaine :

- Aider au service des maternelles
- Aider pour débarrasser et nettoyer les tables
- Ramasser les papiers dans la cour



TU AS LA POSSIBILITE DE RECUPERER DES POINTS !!!

EXCUSES SPONTANÉES	+ 1 POINT
PARTICIPATION SPONTANÉE A LA VIE PASSER 1 SEMAINE SANS REPRIMANDE	+ 3 POINTS
AIDER LES CAMARADES PRENDRE SOIN DES PLUS PETITS	+ 3 POINTS

Si pendant un mois tu ne perds pas de points :

- Tu peux choisir de t'asseoir à côté de la personne de ton choix pendant le repas
- Manger au 1^{er} service
- De choisir le menu d'un repas
- De choisir un jeu à mettre en place

PERMIS A POINT CANTINE

	PRENOM	NOM	DECLARE AVOIR LU LE PERMIS ET M'ENGAGE A LE RESPECTER
ENFANT			
PARENTS			